



Succession en Espagne

Par escarabajo

Bonjour,

Je réside en France et mon père, qui résidait en Espagne (Andalousie), vient de décéder. J'hérite, avec ma soeur, de la nue propriété de biens immobiliers, et ma mère de l'usufruit. La déclaration auprès des services fiscaux espagnols a été faite. Dois-je aussi déclarer cette succession en France, comment faire ? quel document remplir ? Si j'ai bien compris, les impôts ayant déjà été payés en Espagne, il n'y a pas de double imposition et je ne paierais rien en France ?

Merci par avance pour vos réponses .